



COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion téléphonique restreinte du 01 septembre 2020

Participant : MM Bernard COLMANT – Gilles COUSIN – Richard RATAJCZAK

Correspondance de LE TOUQUET AC

Demande de dérogation à l'article 17 du règlement des compétitions seniors suite aux travaux de remise en état du terrain d'honneur.

Après accord de la CRTIS, la commission accorde une dérogation jusqu'à fin décembre 2020 pour utiliser le terrain synthétique Niveau 5 SYE pour son équipe évoluant en N3.

Correspondance de SAINT NICOLAS LES ARRAS

Demande de dérogation à l'article 17 du règlement des compétitions seniors pour la remise en état du terrain dégradé par des insectes.

Après accord de la CRTIS, la commission accorde une dérogation jusqu'à fin décembre 2020 pour utiliser le terrain synthétique Niveau 6 SYE pour son équipe évoluant en R3.

COUPES

Compte tenu de la situation sanitaire et à la demande de la Commission des Compétitions en accord avec le Conseil de Ligue réunit le mardi 31 août 2020, la coupe de la ligue senior masculine n'aura pas lieu lors de la saison 2020-2021.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France)

B. COLMANT

Président de séance